

LA LIBRE BELGIQUE	15.02.12	p.30
-------------------	----------	------

■ **Bruxelles** | Loi de financement

Les eurocrates vont rapporter gros

► La Région bruxelloise va toucher 159 millions d'euros dès 2015 pour leur présence.

Quand on parle de logements à Bruxelles –et on en a beaucoup parlé mardi, au cours du séminaire organisé par Laurence de Hemptinne sur les grands projets résidentiels–, se dessine très rapidement une dichotomie entre les souhaits des promoteurs qui construisent... cher (question de rentabilité et de prix du foncier) et ceux des pouvoirs publics qui attendent des offres à prix plus faible. Une dichotomie qui se prolonge dans leur attitude face aux fonctionnaires européens, adulés par les premiers, tolérés par les seconds, en ce qu'ils ne contribuent pas aux recettes des Régions et communes. Hé bien, depuis peu, ce n'est plus aussi vrai. Un point "qui semble avoir échappé à tous" et sur lequel a insisté l'orateur-clé du jour, Charles Picqué (PS), ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale. Désormais, grâce à "un mécanisme de compensation des recettes" mis en place dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, "les fonctionnaires et diplomates internationaux" sont aussi indispensables que les classes moyennes. Dès 2015, ils vont même rapporter gros: près d'un tiers des 461 millions d'euros accordés à la Région dans le cadre de la loi de financement. Un cadeau ?

"Non, il s'agit simplement d'octroyer à Bruxelles un financement juste qui correspond à sa situation spécifique et son rôle de moteur économique du pays", dit-on au cabinet du ministre-Président. Plusieurs volets de ce refinancement sont ainsi justifiés par la "fonction particulière" de Bruxelles (mobilité, sécurité, capitale de l'Europe...).

Mais le jackpot bruxellois se retrouve dans la partie allouée "au financement des fonctionnaires internationaux". Dès 2013, Bruxelles va ainsi recevoir 48 millions d'euros de compensations pour ses fonctionnaires internationaux, un montant qui passera à 101 millions en 2014, avant de culminer à 159 millions d'euros en 2015 et les années suivantes. "Ces millions correspondent à la compensation en non-perception de recettes, ajoute-t-on. Bruxelles héberge de nombreux fonctionnaires exonérés d'impôts et cette compensation a été calculée sur la base du différentiel entre le nombre de fonctionnaires internationaux à Bruxelles et dans les deux autres Régions."

Cette dotation, qui constitue la plus importante enveloppe du refinancement, est par exemple largement supérieure au montant pour "la compensation navetteurs" (44 millions d'euros en 2015) ou encore celui consacré à la sécurité (30 millions d'euros). "Le gros avantage, c'est aussi que ce montant est non affecté. Ce qui veut dire que Bruxelles en fait ce qu'elle veut", conclut Charles Picqué.

C.M. et R.Me.